



Décision du Maire N° 12/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature du Contrat de maintenance « Sécurité » avec la Société LUMIPLAN VILLE sise à Saint Herblain - 44800

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : la signature du Contrat de maintenance « Sécurité » avec la Société LUMIPLAN VILLE

Objet du contrat :

Ce contrat concerne l'équipement EXCELLIUM SIMPLE FACE LED CMS installé 32 Grande Rue à Bavans (panneau lumineux).

Pour rappel : Dans l'offre d'achat du matériel susnommé signée le 24/12/2019, 2 années de maintenance étaient offertes, le contrat qui fait l'objet de la présente décision permet de prolonger cette prestation de maintenance.

Montant du contrat : 900 € HT

Durée : 5 ans, durée prolongée par reconduction expresse d'année en année

Début du contrat : 19 septembre 2022

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 18/10/2022

**La Maire,
Sophie RADREAU**



Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 19/10/2022
Publiée sur site internet le : 19/10/2022

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20221018-2022DEC12-AU

